



DIRECTION DU TRAFIC, DES STATISTIQUES,
ET DE L'OBSERVATOIRE MULTI-MODAL

M 1163 - 76.20.88 - 76.32.95

N° 0354

Libreville, le 27 Septembre 2010

NOTE

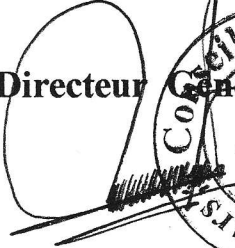
A L'ATTENTION DES MANDATAIRES DU CONSEIL GABONAIS DES CHARGEURS

Il m'est arrivé de constater que plusieurs cargaisons provenant de vos zones rentrent au Gabon sans Bordereau d'Identification Electronique de Traçabilité des Cargaisons (BIETC), principalement la zone Asie.

A cet effet, je tiens à vous rappeler que dans les clauses de contrat qui nous lient, il y a des dispositions prévues quant au non respect de ces dernières. Je vous exhorte, désormais, à être plus vigilant sur les chargements effectués à partir de votre juridiction à destination du Gabon.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez vous adresser à la Direction du Trafic, des Statistiques et de l'Observatoire Multimodal

J'attache du prix au strict respect de cette note.

Le Directeur

Conseil Gabonais des Chargeurs
Le Directeur Général

NOEL BAIOT ONANGA